

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES INSERTIONS :

Table with 2 columns: Type of insertion (e.g., Dans les annonces, Dans les réclames) and Price (e.g., 20 c. la ligne, 30, 50, 75).

RESERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois, Trois mois) and Price (18 fr., 10, 5).

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Table with 2 columns: Time (e.g., 3 heures 09 minutes du matin) and Service (e.g., Poste, Omnibus-Mixte, Omnibus).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Table with 2 columns: Time (e.g., 3 heures 03 minutes du matin) and Service (e.g., Mixte, Omnibus-Mixte, Express, Omnibus, Poste).

Chronique Politique.

La France publiait hier cette note :

Nous recevons à la dernière heure une nouvelle que nous reproduisons sous toute réserve et sans préjuger le sens qu'il faudrait y attacher.

M. le marquis de Banneville aurait quitté Rome ce matin pour s'embarquer à Civita-Vecchia.

La curiosité publique est vivement sollicitée par le duel d'Alarcon.

On se préoccupe fort de l'effet produit sur l'opinion, en Espagne, par le coup de pistolet du duc de Montpensier.

Que disent les feuilles espagnoles? que pense-t-on? que dit-on? que fait-on à Madrid?

Les questionneurs seront bien désappointés, lorsqu'ils sauront que les journaux madriléens sont muets ou à peu près.

C'est à tort que nous avons annoncé, d'après une dépêche, que les funérailles du prince Henri avaient eu lieu; c'est du transport de ses restes mortels à Madrid qu'il s'agissait.

La maison de Bourbon, dit le Phare de la Loire, compte un si grand nombre de branches, et elle est tombée d'ailleurs dans un si légitime oubli, que les journaux ne sont point d'accord sur l'identité de la victime du duel dont nous avons relaté le résultat dramatique.

Au milieu de toutes les versions contradictoires qui ont surgi, voici quelle est la vérité:

Le prince qui a été frappé par la balle du duc de Montpensier, était Henri-Marie de Bourbon, duc de Séville (et non duc de Madrid), frère cadet de François d'Assise, l'époux de l'ex-reine Isabelle, fils du duc de Séville l'un des oncles de la reine déchuë, et par conséquent le cousin-germain de cette dernière.

Henri de Bourbon était né le 17 avril 1823. Vice-amiral de la flotte espagnole, il fut démis de sa dignité d'infant d'Espagne par un décret royal publié à Madrid le 11 mars 1867.

Le duc de Séville jouait dans la famille des Bourbons d'Espagne un rôle tout aussi singulier que celui de Pierre Bonaparte dans la famille impériale. Il affectait des allures et des sentiments républicains, tout en ne négligeant pas les moyens qui pouvaient assurer sa candidature au trône d'Espagne.

Le Journal de Paris nous renseigne sur les causes de l'événement de samedi. D'après lui, le duel du duc de Montpensier et de l'infant don Henri a été amené par une série d'attaques que l'infant dirigeait constamment, depuis la révolution de septembre, non-seulement contre le duc de Montpensier, mais contre la famille de ce dernier. Déjà, il y a près d'un an, à la suite d'une lettre excessivement violente écrite par don Henri et publiée dans divers journaux, le duc de Montpensier aurait songé à envoyer des témoins à son cousin. Il en aurait été empêché sur les instances des principaux membres de la famille d'Orléans et notamment du comte de Paris.

Tout récemment, d'après le même journal, les deux princes se retrouvant ensemble à Madrid, les attaques de l'infant don Henri auraient recommencé et pris un nouveau caractère de

violence. Une certaine brochure aurait particulièrement excité l'indignation de M. de Montpensier qui aurait pris son parti de ne prévenir aucun des membres de sa famille, afin de n'être point retenu par leurs conseils.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Depuis quelques jours les bruits de modifications ministérielles reparaissent. Cette fois, il s'agit de la question romaine et du concile sur laquelle M. Daru se trouverait en désaccord avec la plus grande partie de ses collègues. Il y a évidemment beaucoup d'exagération dans tout ce qu'en disent les novellistes de profession; cependant, nous devons à notre sincérité habituelle de ne pas dissimuler l'existence d'une double opinion sur ce point au sein du ministère.

M. Daru trouve opportun, dans les circonstances actuelles, l'envoi d'un ambassadeur spécial auprès du concile. M. Ollivier croit sage, au contraire, de rester dans la neutralité. On affirme que le garde des sceaux est isolé; nous croyons savoir cette affirmation inexacte: c'est l'opinion de M. Daru qui serait moins acceptée. Il est peu probable que ce dernier consente néanmoins à prendre une autre attitude. Dans ce cas, si les autres ministres ne se rangent pas à son avis, il y aura évidemment une crise.

Nous espérons, pourtant, que la mort imprévue de M. de Montalembert modifiera la pensée de M. Daru. — Cette ambassade extraordinaire aurait été offerte, ajoute-t-on, au prince de la Tour d'Auvergne. Encore une

inexactitude: le prince a eu, en effet, une longue conférence avec le ministre, mais pour le dissuader de son projet. Quant au prince de Broglie, rien n'est moins certain que son départ pour Rome, même en cas d'une décision favorable aux vues de M. Daru.

On écrit de Paris à l'Indépendance belge:

Il paraît que M. Piétri en serait venu à être forcé d'avouer qu'il n'y avait point de complot. Comment sortir de cette impasse? M. Piétri aurait demandé à l'Empereur l'amnistie. Sa Majesté n'y aurait pas été opposée; mais les ministres, unanimement, auraient repoussé ce moyen, qui serait un aveu de l'impuissance du gouvernement, et dont l'emploi forcé a déjà couvert de ridicule le cabinet qui les a précédés après les affaires de juin dernier. Ils auraient demandé que M. Piétri, portant la peine de sa maladresse aventureuse, se retirât, et l'on aurait prononcé le nom de M. Cochin pour remplacer le préfet de police actuel. L'affaire en serait là. Je ne puis vous garantir de façon absolue l'authenticité de ces détails; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les citoyens arrêtés continuent à ne pas être interrogés. Il faut donc, de toute nécessité, que l'accusation de complot se produise avec les preuves à l'appui, ou que l'on relâche avec ordonnance de non-lieu les détenus, sauf ceux qui peuvent être retenus pour délit de rébellion aux agents, de cris séditieux, cas auxquels de toute façon il faudrait les juger promptement.

M. DE MONTALEMBERT.

Montalembert (Charles-Forbes de Tryon, comte de), était né en 1810, à Londres, où

ÉPIQUE.

LA MAJORITÉ DE MADemoiselle BRIDOT,

Par CH. DESLYS.

CHAPITRE PREMIER.

(Suite.)

Il commençait ainsi son interrogatoire, et, reculant un peu Thérèse afin de la mieux voir, les yeux dans ses yeux, il attendait anxieusement sa réponse.

Elle répondit: « Si je suis heureuse!... quand je suis là, sur tes genoux, dans tes bras, peux-tu bien le demander, père? — Oui, tant que je serai là...; mais quand je n'y serai plus... »

— Que dites-vous? — Quand je n'y suis pas... au pensionnat, par exemple? Le pensionnat, c'est déjà le monde en plus petit. Comment l'y trouves-tu? — Bien, mon père, très-bien. Cependant... — Cependant... — Parfois quelques-unes de mes compagnes, les plus titrées, les plus grandes dames, comme nous les appelons... »

— Eh bien! — Elles semblent vouloir me tenir à distance; elles me regardent d'un petit air dédaigneux, et dans le sourire moqueur avec lequel elles semblent affecter de m'appeler Mademoiselle Bridot, il y a je ne sais quoi d'insultant qui, malgré moi, m'humilie et me chagrine.

— Voyez-vous ça! ce serait donc comme une injure?... Ah! oui, parce que c'est un nom bourgeois, et que celle qui le porte est plus riche que toutes ces filles de comtes et de barons. Mais ce nom, fillette, tu l'échanges plus tard contre celui qui sonnera le mieux à ton oreille... car tu seras très-riche, ma Thérèse... et quand on est très-riche, on peut prétendre à tout. Sois tranquille, va! on ne t'appellera pas toujours mademoiselle Bridot... mais bien madame la baronne, madame la marquise... Aimeras-tu être marquise, fillette? »

A cette brusque question, les grands yeux noirs de Thérèse s'agrandirent encore. Un éclair d'ambition y brilla tout-à-coup.

« Quoi! eh quoi! mon père, je pourrais être marquise? — Pourquoi pas? — Et j'aurais de belles armoiries sur les panneaux de ma voiture? — Ta voiture!... tu aimes donc les voitures, mi-

gnonne? — Ah! ce doit être si bon de se sentir emportée par des chevaux rapides, tandis que l'air parfumé du printemps vous fouette les cheveux au visage, et qu'on passe, comme un tourbillon, au milieu des bourgeois ébahis! »

Thérèse se grisait elle-même à ces premiers instincts de luxe qui s'éveillaient en son cerveau. Rien qu'en y pensant, tout son être tressaillait de plaisir. Elle battait des mains, et le bonhomme Bridot aussi. Enchanté d'avoir si bien deviné sa fille, il s'écria:

« Bien! bien, Thérèse!... Et puis, dans ce fringant équipage... pas trop fringant pourtant, ça deviendrait dangereux... on va galoper au bois, où l'on rencontre les princesses de la pension, qui sont tout ébahies de retrouver la Mlle Bridot!... »

Thérèse était lancée; elle continua: — « Puis, tous les soirs, au bal! — Au concert! dit-il en la suivant avec bonheur dans cette voie. — Aux Italiens! dit la jeune fille, qui, dans le rêve qu'elle faisait tout éveillée, révélait des aspirations artistiques. — A l'Ambigu! dit avec un peu moins d'enthousiasme le vieil avaré, qui, déjà s'effrayant de la dépense, commençait à rognier le budget. »

Mais cette restriction n'arrêta nullement Thérèse. Elle poursuivit, bien que sur un tout autre ton, avec un soudain attendrissement dans la voix et le regard:

« Et le matin, père... le matin, dans de pauvres mansardes où on laisse fortivement une bourse remplie d'or, mais d'où l'on emporte mille fois plus en échange. — Quoi donc? demanda Bridot qui n'y était plus. — Des bénédictions! » répondit-elle avec une évangélique expansion du cœur.

Bridot fut saisi par un accès de toux. — « Des bénédic... oui, oui, je ne dis pas... Mais la bourse remplie d'or... Dis donc! dis donc, comme tu y vas, fillette! — Ah! s'écria-t-elle, ce doit être si bon de faire du bien... c'est le plus grand bonheur que puisse donner la fortune. — Je le disais bien! pensa tout haut son père, elle ne sera jamais assez riche! — Non, non, jamais assez. Jesens que j'aimerais l'opulence, la toilette, les riches tissus qui viennent du pays du soleil! — Les cachemires de Lyon! insinua prôsaïquement le bonhomme Bridot. — Et la soie, donc! reprit-elle, la soie qui bruit quand on marche, et qui mêle aux accords de l'orchestre



résidait son père, Marc-René, émigré de l'armée de Condé, et qui, plus tard, fut pair de France et ambassadeur à Stockholm.

Dès l'âge de dix-huit ans, M. de Montalembert se faisait, avec l'abbé de Lamennais, l'apôtre de l'alliance du catholicisme et de la liberté, et comptait parmi les premiers rédacteurs du journal *l'Avenir*.

Le 29 avril 1831, commençant sa croisade contre l'Université, il fondait, avec MM. de Coux et Lacordaire, une école dite « école libre » et il fut, pour ce fait, traduit en police correctionnelle. Mais devenu, pendant le procès, pair de France par la mort de son père, il réclama la juridiction de la haute Chambre, et prononça devant cette assemblée un discours demeuré célèbre et qui peut être considéré comme son début dans la carrière politique. Il fut condamné à 100 fr. d'amende.

Dès que son âge lui permit de siéger dans la Chambre des pairs (1835), il ne cessa de prendre une part active à la politique militante, tout en ne négligeant pas les travaux historiques et littéraires.

Pendant qu'il écrivait *l'Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, Du Devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement, une Vie de saint Anselme, etc.*, il montait sans relâche à la tribune des pairs, et, dans des discours d'une éloquence vigoureuse et passionnée, et dont le retentissement dans le pays était considérable, combattait tour à tour les lois de septembre 1835, se montrait l'adversaire énergique de M. Villemain dans la loi sur l'enseignement secondaire, réclamait la liberté de l'Eglise, la liberté d'enseignement, la liberté des ordres monastiques, faisait entendre de chaleureuses protestations en faveur de la Pologne, de la Grèce, de l'Irlande, des chrétiens de Syrie, etc.

Son dernier discours, à la Chambre des pairs, fut relatif à l'affaire du Sunderbund (1847).

Après la révolution de 1848, il se présenta aux suffrages des électeurs du Doubs, et fut envoyé à l'Assemblée constituante par 22,000 suffrages.

On sait le rôle important qu'il y joua; ses votes contre le rétablissement du cautionnement des journaux, contre le bannissement de la famille d'Orléans, contre la mise en accusation de M. Louis Blanc, contre l'état de siège, et pour l'expédition de Rome, le montrent fidèle à la tâche qui s'était imposée.

Réélu à l'Assemblée législative par le département du Doubs et par celui des Côtes-du-Nord, M. de Montalembert y accentua encore plus vivement sa haute personnalité.

Son entraînant éloquence fut surtout mise en relief dans ses joutes oratoires avec M. Hugo.

Membre de la commission qui élaborait la loi du 31 mai, rapporteur de la loi « pour l'observation du dimanche », il fut l'un des au-

teurs du projet de révision de la constitution et fit partie de la commission chargée de la préparer (juin 1851).

Lors du coup d'Etat, M. de Montalembert conserva une attitude passive.

Il prit part aux travaux de la seconde commission consultative, et fut élu, en 1852, par le département du Doubs, député au Corps-Législatif, où il représenta presque seul l'opposition.

En 1854, à l'occasion d'une lettre écrite par lui à M. Dupin et publiée dans les journaux, la Chambre autorisa contre lui des poursuites qui aboutirent à une ordonnance de non-lieu.

Il se représenta, aux élections générales de 1855, aux suffrages de ses électeurs, mais il échoua contre le candidat du gouvernement.

Il publia, l'année suivante, une brochure intitulée : *Un Débat sur l'Inde au Parlement anglais*, qui l'amena devant le tribunal correctionnel, sous la prévention « d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de l'Empereur, d'attaque au respect dû aux lois, d'attaque contre les droits et l'autorité que l'Empereur tient de la Constitution et contre le principe du suffrage universel. »

Le tribunal le condamna à six mois de prison et 3,000 fr. d'amende; mais l'Empereur lui fit remise de la peine, et, malgré le refus de M. de Montalembert, un décret inséré au *Moniteur* lui notifia sa grâce.

M. de Montalembert qui, depuis 1852, collaborait d'une façon assez active au *Correspondant*, dont il était en quelque sorte l'inspirateur, avait occupé les dix dernières années de sa vie à publier sur les *Moines d'Occident* un travail, malheureusement inachevé, mais qui n'en restera pas moins un monument historique élevé à la gloire de la civilisation chrétienne.

Signalons encore parmi ses dernières publications : *Une Nation en deuil*, admirable plaidoyer en faveur de la Pologne, et une *Vie de Lacordaire*.

Ce fut au congrès de Malines, en 1865, que M. de Montalembert prit, pour la dernière fois, la parole en public et affirma de nouveau, dans deux discours, ses convictions sur la nécessité d'un accord entre l'Eglise et la liberté.

En 1852, M. de Montalembert avait été reçu membre de l'Académie française, où il succédait à M. Droz. Sa mort laisse donc un cinquième fauteuil vide, sous la coupole de l'Institut.

Pour les articles non signés : P. GODER.

## Nouvelles Diverses.

Dimanche les délégués des instituteurs ont présenté à l'Empereur, aux Tuileries, une médaille commémorative de la réception faite aux instituteurs pendant l'exposition de 1867. Le

pour voir... Aide-moi... là ! Tiens !... qu'est-ce que je te disais !... Ne dirait-on pas des grappes des petits soleils qui dansent devant une rose pompon ! »

Elle s'était agraffé le collier. D'une main impatiente, il balançait contre la joue de sa fille les pendants d'oreilles en chantonnant une sorte de mélodie dans sa paternelle ivresse. Un vif coloris animait maintenant le visage de Thérèse. Ses yeux brillaient non moins que les diamants. Comme eux, dans sa beauté juvénile, elle devenait vraiment éblouissante.

Bridot en oublia toute prudence et toute avarice. Une sorte de trapillon s'abattit sur le bureau; toute une avalanche de pièces d'or et de billets de banque y roulèrent. Il s'écria :

« Tiens ! vois ! touche ! voici de quoi en acheter d'autres ! et des dentelles aussi, puisque tu les aimes !... et du velours... et du satin !... et encore !... et toujours !... Es-tu contente, ma fille ? es-tu contente ? »

— Ravis, cher père ! répondit-elle en plongeant une de ses mains dans ce trésor; c'est comme un enchantement... j'en suis émerveillée !... car tout cela c'est le triomphe ! c'est le bonheur, c'est la vie !

— Eh ! allons donc ! conclut Bridot; qu'est-ce qu'il venait donc me chanter, le Vauquelin ! Elle sera riche, elle sera heureuse ! Le bonheur, c'est l'argent ! »

*Journal officiel* annonce que l'Empereur a remercié les instituteurs en les encourageant dans leur tâche si belle et si utile puisqu'elle consiste à former de bons citoyens en leur donnant une éducation patriotique, religieuse et intelligente.

— On parle de la réalisation prochaine d'une mesure vivement sollicitée par le public et commandée par toutes sortes de considérations. La direction générale des télégraphes serait supprimée, et le service télégraphique, détaché du ministère de l'intérieur, passerait dans les attributions de la direction générale des postes.

Il se pourrait même que cette fusion fût complétée par la création d'un département ministériel spécial.

— On assure que M. Tixier de Broiac vient de donner sa démission de la sous-préfecture de Limoux.

Cette détermination de l'honorable fonctionnaire se rattacherait, ajoute-t-on, aux appréciations dont son intervention dans l'élection de M. de Guiraud est devenue l'objet à la tribune du Corps-Législatif.

— Serait-il vrai que M. Ledru-Rollin aurait passé ces jours derniers à Paris, sans tambours ni trompettes, et se serait dirigé vers Nice, où il compte rétablir sa santé ébranlée ?

Il est de fait que certaines personnes affirment avoir vu l'ancien membre du gouvernement provisoire dans la gare de Toulon.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion des préférences que nos compatriotes accordent, jusqu'à ce jour, à la demande de la compagnie des Charentes, l'*Union de l'Ouest* publie un assez long article dont il recommande la lecture aux Angevins et aux Saumurois. Nous reproduisons cet article en entier, parce que nous avons publié des réflexions dans le même sens que le *Courrier de Saumur*, et que nous ne voulons omettre, dans cette grave question, aucune pièce, aucun document. Seulement, qu'il nous soit permis de faire observer au correspondant anonyme de l'*Union de l'Ouest*, qu'un article signé à toujours plus d'autorité, et que nous regrettons de ne pas le connaître, ne serait-ce que pour lui adresser les deux articles de M. S. Morillon, avocat à Saumur. A cette lecture, l'écrivain de l'*Union de l'Ouest* pourrait se convaincre que, dans les préférences de nos compatriotes, il n'y a rien d'exclusif, ni de personnel.

« Monsieur le Directeur,

Un article du *Courrier de Saumur* rend compte des démarches tentées à Paris par une députation de Saumur, pour appuyer la demande de concession d'une voie ferrée du

Mans à Niort, faite par la compagnie des Deux-Charentes.

« C'est M. Louvet qui a présenté ses compatriotes à M. le marquis de Talhouët. Il paraît que la députation saumuroise a exprimé le vœu que la compagnie des Deux-Charentes fût obligée, comme condition de la concession qu'elle sollicite, de construire le chemin de Saumur à Cholet, « ligne si importante pour l'arrondissement de Saumur. »

« L'article que nous analysons se termine par cette phrase, qu'il faut citer; elle relève avec une naïveté qui confond l'esprit tout ce qu'il y a d'exclusif et de personnel dans les projets des habitants de Saumur.

« Ces chemins de fer projetés, exécutés dans les conditions que nous venons d'énumérer, nous paraissent donner la plus complète satisfaction à tous les intérêts commerciaux et agricoles du Saumurois, de la Vienne et des Deux-Sèvres, si déshérités jusqu'ici par les divers tracés en cours d'exécution qui nous entourent de toutes parts. »

Ainsi, Saumur sera satisfait; la Vienne et les Deux-Sèvres n'auront pas lieu de se plaindre; c'est à merveille! Mais Angers, mais le département de Maine-et-Loire restent déshérités, et le *Courrier de Saumur* ne paraît pas songer que ce n'est pas à lui ni à M. Louvet qu'il conviendrait de contribuer à un si déplorable résultat, dont profiterait seulement la compagnie des Deux-Charentes.

La compagnie représentée par M. Galland se propose, au contraire, de construire tout le réseau des chemins de fer angevins, et parmi ces chemins elle comprend le chemin du Mans à Saumur et celui de Saumur à Cholet. La ville de Saumur trouve, dans ces propositions, des avantages équivalents à ceux que lui promet la compagnie des Deux-Charentes.

S'il se rencontre quelque différence dans la rapidité et dans les moyens financiers d'exécution, il ne faudrait pas oublier ce que la compagnie Galland offre en compensation, c'est l'engagement d'effectuer, dans un court délai, le réseau départemental tout entier. Dans ce réseau Saumur ne voit et ne patronne qu'un seul chemin, celui qui va de Saumur à Cholet, parce que c'est un chemin saumurois. Mais est-ce que les localités importantes de l'arrondissement de M. Louvet, comme Doué, Martigné, Vihiers, se trouveront bien satisfaites, quand on leur donnera seulement le moyen d'aller en chemin de fer à Cholet, où elles n'ont guère affaire, et qu'on rendra impossible le projet de la compagnie Galland, qui leur procurerait, en outre, une double communication avec Angers par Brissac et avec la Loire par Chalonnes ?

Est-ce que le canton de Thouarcé, dont M. Louvet est le député, verra avec plaisir qu'en écartant la compagnie Galland, on sacrifie ses intérêts à ceux de la ville de Saumur, sans avantages sérieux pour celle-ci ?

tre du bal le gai froufrou de sa chanson. »

Le vieil avare fit crier sur ses doigts fiévreux la robe de taffetas noir que portait sa fille, et, non moins ravi qu'elle-même :

« C'est vrai, au moins, reconnut-il, ça chante comme l'argent ! »

— Enfin, conclut Thérèse, les dentelles, les fleurs, les bijoux, les diamants !

— Les diamants ! tu aimerais aussi les diamants, fillette ?

— Si je les aimerais ! ça brille, ça miroite, ça étincelle... Oh ! rien que d'y penser, j'en ai le vertige !

— Alors, prends vite cette clef... ouvre ce tiroir... non, pas celui-ci, l'autre... ouvre vite et regarde ! »

Elle s'était retournée vers le vieux bureau à cylindre, elle venait d'ouvrir le tiroir indiqué, elle aperçut un écrin de maroquin rouge, et, sur un geste encourageant de son père, elle se hâta d'en faire jouer le ressort.

Puis, comme éblouie, comme fascinée par le scintillement soudain qui s'en échappa :

« Oh ! s'écria-t-elle, oh ! les magnifiques diamants ! »

— Magnifiques ! riposta Bridot, bien autrement encore orgueilleux que sa fille, non pas là-dedans... mais ici, sur ton cou, à tes oreilles ! Mets-les donc un peu

Tout-à-coup, un éclat de voix, rappelant les menaçantes colères du matin, retentit dans l'antichambre.

« Ouais ! qu'est-ce encore ? » fit le vieil avare en dressant une oreille inquiète.

Et déjà ses mains tremblantes se hâtaient de tout faire disparaître.

Il n'avait pas encore fini que Marianne se montra.

« Monsieur, c'est le comte de Bussières.

— Encore !... je t'avais pourtant bien recommandé... »

— Il insiste... il exige... et puis, notre maître, il a l'air si malheureux !

— Malheureux ? Intervint Thérèse, oh ! petit père, il faut le recevoir, je t'en prie !

— Allons, soit, consentit-il; mais va retrouver ton ami Vauquelin, et, s'il avait fini, s'il se disposait à venir, retiens-le pendant quelques instants, jusqu'à ce que tu m'entendes te rappeler... Va, va vite !

— Ah ! que vous êtes bon, mon père, et que je suis heureuse d'être votre fille ! »

Marianne avait déjà disparu d'un côté, Thérèse disparut de l'autre.

« S'en va-t-elle pimpante et réjouie ! dit Bridot, tout en renfermant cassette et tiroir. Pourquoi ? Parce qu'elle se sait riche ! Et je la dépouillerai volontaire-

ment au profit des autres ! je volerais mon enfant ! Non, je ne rendrai rien... rien ! »

Après avoir fait claquer son ongle contre ses incisives, il se boutonna jusqu'au menton.

Le comte de Bussières entra.

C'était un homme d'une cinquantaine d'années environ, la barbe noire encore, mais les cheveux déjà blancs. Dans sa haute taille, dans son allure pleine de dignité, dans sa physionomie fièrement résolue, il y avait quelque chose de solennel, presque la majesté d'un roi tombé.

« Monsieur Bridot, dit-il avec une froide politesse, j'eus le malheur, il y a deux ans, de vous confier ma fortune tout entière. Six mois après, j'étais ruiné. »

— Monsieur le comte, voulez balbutier Bridot, croyez bien que moi-même...

— Trêve de fourberies et de mensonges ! interrompit le gentilhomme avec un calme hautain. Le lendemain de notre ruine, vous, notre associé, vous étiez plus riche que la veille. Les terres, le domaine dont je tiens mon nom, passaient de mes mains dans les vôtres. Oui, je le sais, le château de Bussières est maintenant votre propriété. Comment cela s'est-il fait ? je ne cherche plus à m'en rendre compte, je renonce à le prouver... je renonce à la voie des tribunaux, aux récriminations, au scandale. Je ne menace plus, j'implore. Oui, monsieur,



» Ce sont là des considérations de nature à appeler l'attention de M. le ministre du commerce, et à déterminer ses préférences en faveur d'un système qui n'est pas, il est vrai, exclusivement saumurois, mais d'un intérêt vraiment départemental.

» Cette préférence en faveur de la compagnie Galland, que le sentiment de l'équité et un patriotisme éclairé auraient dû faire accepter à Saumur et à ses représentants, le droit et les intérêts les plus considérables obligent les autres villes du département et surtout Angers à l'exprimer avec énergie.

» Nous n'hésitons pas à croire que la ville d'Angers, par son administration, par son conseil municipal, par sa chambre de commerce, défendra un projet qui la met en communication avec tous les arrondissements dont elle est le chef-lieu, et surtout avec la rive gauche de la Loire.

» On ne commet pas deux fois la même faute, surtout quand non-seulement on est averti, mais qu'on est mieux armé.

» Lors de la construction du chemin de fer de Cholet, Angers n'a pu se défendre contre l'arbitraire, et elle a perdu l'avantage de rester le centre et la tête de tous les chemins de fer de la rive gauche.

» Aujourd'hui, grâce à Dieu, l'opinion publique peut s'exprimer en liberté et être écoutée. Il se trouve, en outre, qu'une compagnie a la hardiesse d'entreprendre le passage de la Loire aux Ponts-de-Cé: la ville d'Angers ne manquera pas de favoriser une entreprise jusque-là inespérée, et de réparer ainsi une partie du préjudice que lui a fait éprouver le passage de la Loire à la Possonnière.

» Seulement, il n'y a pas de temps à perdre, en présence des démarches si opposées aux intérêts du département qu'ont commencées les habitants de Saumur, coalisés avec la compagnie des Charentes. Nous signalons le danger à la vigilance des représentants de la ville d'Angers.

» Mais cela ne peut suffire encore, et il importe, pour réussir, de se mettre résolument à l'œuvre dans toutes les communes qui doivent profiter du réseau départemental, et de manifester un mouvement d'opinion qui démontre l'isolement et le caractère exclusif des projets vantés par le *Courrier de Saumur*.

» Que, dans toutes les communes intéressées, des comités se forment, que les conseils municipaux émettent des vœux, et non-seulement les désirs du plus grand nombre seront pris en considération par l'esprit de justice du ministre des travaux publics, mais ils exerceront sur les décisions du conseil général de Maine-et-Loire une légitime influence. On parle beaucoup, à l'heure présente, de libertés communales, de décentralisation, d'initiative individuelle; il importe de montrer que ce ne sont pas là de vains mots, mais des réalités sérieuses, et aucune occasion meilleure

et plus importante ne peut s'offrir pour les particuliers et les communes du département de défendre, eux-mêmes, leurs intérêts et de faire prévaloir leurs justes droits.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

» Nous avons reçu avis qu'une lettre avait été adressée à M. Louvet pour protester, au nom du canton de Thouarcé, contre le projet des Saumurois et de la Compagnie des Deux-Charentes, en faveur du système de M. Galland qui comprend tout le réseau angevin.

» Nous publierons cette lettre aussitôt qu'elle nous aura été communiquée, comme nous en avons reçu avis.

Attendons cette lettre.

#### QUESTION DES OCTROIS.

Nous relevons dans le *Courrier du Havre* une opinion et des chiffres qui offrent, croyons-nous, le plus sérieux intérêt et qui sont dus à la plume de M. Briquet, négociant.

Voici le thème de l'économiste du Havre :

« La suppression de l'octroi est la ruine de l'ouvrier et des petits propriétaires.

» Pour le prouver, il suffit de raisonner sérieusement et sainement, car vous n'admettez pas plus que moi que la ville du Havre puisse cesser d'être éclairée, pavée, alimentée d'eau ;

» Puisse cesser d'entretenir les 12 écoles où 5,855 de vos enfants reçoivent une éducation gratuite, les 6 salles d'asile où 2,370 de vos jeunes enfants reçoivent les soins d'une mère, l'école professionnelle d'où 525 de vos fils, entrés enfants, sortent hommes et munis des outils nécessaires à poursuivre l'état que vous avez voulu leur faire apprendre ;

» Puisse cesser de fournir aux dépenses des soins que vous allez chercher vous-mêmes dans l'hospice, quand vous êtes malades, etc., etc.

» Les ressources indispensables à la ville du Havre pour faire face à toutes ces dépenses par vous-mêmes réclamées, ne sont-elles pas dans l'octroi ? Péremptoirement oui.

» Il y avait dans le Havre, au dernier recensement, 6,695 maisons habitées par 21,945 ménages. — La moyenne de l'imposition directe serait donc de 279 fr. par maison, ou de 84 fr. 48 c. par ménage.

» Est-ce que la propriété, je vous le demande en conscience, pourrait supporter une augmentation de contribution de 84 fr. 48 c. par ménage sans en forcer le propriétaire, très-souvent rentier, par le produit d'un travail opiniâtre, fruit d'une longue vie de privations et d'économies, ayant conséquemment besoin de tous ses revenus pour se procurer la nourriture de ses vieux jours. Pourriez-vous croire, dis-je, que ce propriétaire ne fût pas contraint d'augmenter les locations du surcroît de contribution dont sa maison serait chargée ? Poser la question, c'est la résoudre.

» Que vous coûte donc l'octroi avec la sup-

pression duquel des hommes qui se disent et se croient vos amis, cherchent à obtenir vos suffrages ? Bien peu de chose ! Oserai-je dire presque rien ? *Je dis rien !*

» Le cidre paie 1 fr. 50 cent. par hectolitre, soit un centime et demi par litre de cidre pur, trois quarts de centime ou un centime au plus par litre de boisson. Quand vous irez chercher chez le débitant un litre de cidre ou un litre de boisson, croyez-vous qu'il vous sera livré avec un rabais d'un centime 1/2, 3/4 de centime ou un centime au plus parce que l'octroi sera supprimé ? Non. Eh bien l'octroi sur le cidre ne vous coûte rien.

» Pour la bière, même chose encore.

» Viande de bœufs, de vaches, de veaux, moutons, vivante : droit d'octroi 3 fr. 20 par 100 kilogr., soit un centime et demi environ la livre. Parce que l'octroi serait supprimé encore, le boucher vous réduirait-il la viande, pas plus qu'à tous, d'un ou de deux centimes ? Non.

» Passons aux combustibles.

» Cotrets : payent d'octroi un centime chacun. Avec l'octroi comme après sa suppression, chaque cotret vous coûtera-t-il toujours quatre sous ? Donc l'octroi sur le cotret ne vous coûte rien !

» Charbons de bois, braise, taxe d'octroi 1 fr. 50 centimes les 100 kilogr. Calculez, si vous le pouvez, l'économie que vous procurera sa suppression.

» Charbon de terre : paye un droit de 45 centimes par 100 kilogr. Soit 36 centimes environ l'hectolitre, soit 3 c. 1/2 le décalitre, par vous plus connu sous le nom de *mesure*. Je ne veux pas aller jusqu'à la *demi-mesure*. Croyez-vous que le charbon, s'il n'y avait plus d'octroi, vous fût réduit de 3 c. 1/2 par mesure ? Non.

» J'ajoute :

» Que le bourgmestre de Bruxelles, où l'octroi a été aboli depuis plusieurs années, consulté sur les avantages qu'en avait retirés la classe ouvrière, a répondu : *Aucun ; le commerçant seul en a profité. Il ne pouvait et ne pourra jamais en être autrement.*

» Les gens de pratique le savent bien !

Nous croyons n'avoir rien à ajouter nous-même à ces réflexions ni à ces chiffres. On peut discuter utilement le *chiffre* de telles ou telles contributions indirectes, mais on ne saurait les considérer comme promettant par leur abolition une économie absolue aux contribuables !

Le bureau de Vihiers est ouvert à la correspondance télégraphique.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.  
DERNIER AVIS AUX ACTIONNAIRES.

M. Lecoy, administrateur, consent à prolonger, jusqu'au 20 mars, la délivrance des titres.

## Théâtre de Saumur.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DES PAUVRES,  
DONNÉE PAR MM. LES SOUS-OFFICIERS  
DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

La soirée d'hier a répondu à l'espérance de tous : brillante réunion, belle recette pour les pauvres, réussite complète pour les artistes improvisés.

Malgré le mauvais temps, le public s'est porté en foule au théâtre : stalles, parterre, parquet, galeries et loges étaient parfaitement occupés ; les toilettes les plus fraîches paraient la salle et lui donnaient cet aspect qu'elle ne présente guère qu'aux jours, trop rares, où des artistes de renom viennent se faire applaudir parmi nous.

Il est vrai que si l'on n'applaudissait pas des talents connus, celui de nos jeunes artistes militaires est cependant bien digne de renommée. Que de comédiens envieraient, à juste titre, le jeu, la justesse dans l'intonation du *vieux Jacques*, de *Marcel* le poète, de *Bernard* le propriétaire ? Combien rechercheraient la fougue, le naturel, la mimique d'*Eugène* le neveu de *Brulard*, la dignité de l'ex-capitaine *Brulard*, la stupéfaction de l'aubergiste *Bertrand*, et les bonnes grâces de la servante *Marie* ?

Nous voudrions citer tous les personnages, car tous sont dignes d'éloges, et les rôles inférieurs n'étaient certes pas remplis par des jeunes gens de moindre mérite que les rôles supérieurs.

On regrette souvent de trouver trop apparent chez des acteurs le défaut de sentiment ; mais chez ceux qui s'improvisent, il en est tout autrement : une exquise délicatesse, un tact infini les distingue, et ces bonnes dispositions, soutenues et enflammées par l'amour du bien, produisent les effets surprenants qu'applaudissait hier soir la salle entière.

Nous ne pouvons nous étendre davantage ; nous aurions cependant des éloges à donner à une pensionnaire de M. Lefèvre, M<sup>lle</sup> Phillis, qui a prêté si obligeamment son concours à MM. les sous-officiers, et dont le jeu a grandi en cette circonstance, ainsi qu'à M. Méguen, qui a tenu le piano toute la soirée.

Quant à la pièce comment on organise une représentation au bénéfice des pauvres, nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Il n'est pas exact que M. le marquis de Banneville ait quitté Rome.

La démission de M. le maréchal de MacMahon n'est, jusqu'ici, ni confirmée pleinement ni formellement démentie. Rien ne paraît, dans tous les cas, moins probable qu'un changement immédiat dans le gouvernement général de l'Algérie.

La préfecture de police de la Seine ne semble pas non plus changer de mains, malgré les bruits assez accrédités qui annonçaient, ces jours derniers, la retraite de M. Piétri.

La note suivante, que nous trouvons dans le *Français*, vient confirmer l'exactitude d'un incident relatif aux souverains exilés d'Espagne, sur lequel nous avons cru devoir garder le silence jusqu'ici :

« L'Empereur, désirant éviter le scandale que produirait le procès de dona Isabelle et de don François d'Assises, a fait inviter ce dernier à renoncer à poursuivre l'instance engagée. On a laissé entrevoir à don François qu'en cas de résistance de sa part, la loi sur les étrangers lui serait immédiatement appliquée. L'ex-roi a naturellement cédé aux desirs qui lui étaient exprimés. Voilà du moins ce qu'on assure et ce que nous ne donnons que sous toutes réserves. »

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

moi, le comte de Bussières, j'implore de M. Bridot les moyens de relever ma famille de cette honteuse misère où l'ont fait déchoir mes prodigalités, mon incurie, une folle confiance en vous. Une occasion m'est offerte de passer en Amérique. Le travail ne déshonore pas ; au contraire, il réhabilite. Mais, pour réussir, il me faut un premier, un faible capital. Monsieur Bridot, sur ma parole de gentilhomme, voulez-vous me restituer... voulez-vous me prêter cinquante mille francs ?

Ce chiffre fit bondir le vieil avare, qui tout d'abord, cependant, s'était senti touché par cette douleur si noblement contenue, par cette humble, mais fière supplication, sous la roideur de laquelle on devinait des larmes.

Les dernières paroles de Paul Vanquelin lui revinrent en mémoire. Son regard se porta vers le cabinet, où l'honnête avocat, en ce moment même, formulait son sage conseil. Mais là aussi était Thérèse. Il se rappela l'épreuve qu'il venait de lui faire subir et l'irrévocable résolution qui en était résultée. Non ! non ! se dit-il, tout pour ma fille !

« Eh bien ! monsieur, demanda de Bussières avec une fiévreuse impatience.

— J'en suis désolé, monsieur le comte... impossible !

— C'est là votre dernier mot ?...

— Hélas ! oui. »  
Le comte se mordit la lèvre, et redressant sa tête altière :

« Prenez garde, monsieur Bridot ! je vous ai dit que j'avais ruiné ma femme et mon fils. Je leur dois une expiation, je veux la leur donner. Si ce n'est l'exil, ce sera la mort ! »

Bridot avait des idées par trop bourgeoises, pour s'effrayer d'une pareille menace, il n'y répondit que par un haussement d'épaules.

Le gentilhomme sortit de sa poche un pistolet, l'arma en silence.

« Monsieur ! monsieur ! s'écria Bridot tout palpitant d'effroi. »

Mais le comte, avec un dédaigneux sourire :

« Rassurez-vous, monsieur Bridot ! Parce que vous êtes un voleur, je ne suis pas un assassin. Cette arme n'est pas pour vous, c'est pour moi-même. Si mon sang rejaillit dans cette maison, sur votre coffre-fort, c'est vous qui l'aurez voulu. Qu'il retombe sur vous et sur les vôtres ! »

Puis, indiquant du doigt la pendule :

« Dans quelques secondes, quatre heures vont sonner. Au dernier coup, je me fais sauter la cervelle. »

Bridot eut un geste pour protester. Du geste également le comte l'interrompit. Puis, traçant sur sa poi-

trine le signe de la croix, il parut commencer une muette prière.

Tout d'abord stupéfié par l'impression de cette scène, Bridot voulut courir, appeler...

Le premier coup de l'heure sonna.

Il se retourna vivement vers le comte.

Le comte le regardait en souriant.

Puis, comme le timbre retentissait pour la seconde fois :

« Deux ! » fit-il en conservant encore son impassibilité.

Le vieil avare, ébranlé par la terreur, eut un mouvement pour consentir. Mais cinquante mille francs !

La pendule sonna le troisième coup.

Bussières murmura deux noms : Raymond ! Louise !...

Sa femme, sans doute, et son fils.

Et, sur sa tempe, il appuya le canon du pistolet.

Bridot recouvra tout-à-coup la parole :

« S'il ne vous fallait qu'une dizaine de mille... »

Le coup partit.

Il était trop tard !... Et d'ailleurs le comte de Bussières n'était pas de ceux qui se laissent marchander leur vie.

Il s'était tenu parole. Il tomba... Comme il venait de le dire, son sang rejaillit sur le coffre-fort, sur Bridot lui-même.

(La suite au prochain numéro.)



L'Univers illustré de cette semaine contient une magnifique planche d'un format double de celui du journal, représentant l'intérieur de la salle des séances du Concile oecuménique. Cette planche reproduit fidèlement les merveilles architecturales de la basilique de Saint-Pierre. Une œuvre d'art d'un tel mérite ne peut manquer d'obtenir un immense succès. Ce numéro exceptionnel sera vendu sans augmentation de prix, et l'administration de l'Univers illustré s'est mise en mesure de satisfaire à toutes les demandes. — Parmi les autres gravures de ce beau numéro, nous devons citer encore : Le spectacle du mardi-gras dans les appartements du Prince-Impérial aux Tuileries ; la Cour des

divorces à Londres ; Deux dessins consacrés à la restauration du Conservatoire des Arts-et-Métiers ; les Dames d'honneur de l'Impératrice ; etc., etc. — Rébus, Echechs. — L'Univers illustré est le véritable journal de la famille, et jamais la vogue d'une publication littéraire et artistique n'a été mieux justifiée.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalscière* du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires,

vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Le *Revalscière* chocolaté rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la

viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bourse, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (45)

BOURSE DU 15 MARS.  
3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 74 40.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 103 10.  
BOURSE DU 16 MARS.  
3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 73 60.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 103 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué-licencié, Grand'Rue, n° 10, à Saumur.

Et de M<sup>e</sup> VICTOR DUFOUR, notaire à Gennes.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 24 avril 1870, heure de midi,

Devant M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Gennes, dans son étude, audit lieu.

## LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant des successions de dame Jeanne Rivière, en son vivant épouse du sieur Pierre Baudriller, décédée aux Tuffeaux, le vingt-et-un juin mil huit cent cinquante-quatre, et dudit sieur Baudriller, son mari, décédé également aux Tuffeaux, le vingt-cinq septembre mil huit cent soixante-neuf ;

Sur la poursuite de :

1° M. Armand-Félix Rivière, avocat, demeurant à Tours ;

2° M. Julien-Eugène Rivière, caissier, demeurant au Havre ;

3° Dame Joséphine-Constance Rivière, veuve de M. Auguste Thibault, propriétaire, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux ;

Les susnommés, demandeurs poursuivants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Saturnin Poulet, demeurant à Saumur, Grand'Rue, n° 10 ;

Contre : Dame Marie-Armande Rivière et M. Henri-Julien Huteau, son mari, marinier, demeurant ensemble à Blois, ayant pour leur avoué constitué M<sup>e</sup> Rémy Bodin, demeurant à Saumur, rue d'Orléans.

### DÉSIGNATION.

Biens situés en la commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

#### PREMIER LOT.

La maison dite de la Cure, sise au bourg des Tuffeaux, composée pour cette moitié d'une chambre à cheminée au rez-de-chaussée ; une autre chambre au-dessus aussi à cheminée, grenier sur cette chambre, et un petit cabinet entre ce grenier et celui de l'autre moitié de ladite maison, appartenant à Monsieur Julien Baudriller ; une cage d'escalier et une portion de corridor en bas ; communauté à l'escalier du bas en haut, et au corridor du haut, pour l'exploitation des chambres, grenier et cabinet ; communauté à un espace de terrain, cour de quatre mètres de large dans la longueur de l'autre moitié de la maison pour aller aux servitudes ci-après ; un jardin au nord et au couchant de tous les bâtiments ; trente-cinq centiares de cadis et friche, joignant au levant ledit Julien Baudriller et au couchant le pilière de la grande porte commune ; une cave servant de boulangerie, joignant au levant celle ci-après ; une autre cave sans cheminée ni four ni fermeture, à côté de laquelle est un caveau fermant à clef, éclairé par une fenêtre qui ouvre au levant ; latrines à côté et petite cour, joignant au nord la route numéro seize, à l'ouest un chemin d'exploitation et des

autres côtés Monsieur Julien Baudriller.

Mise à prix, deux mille huit cents francs, ci. . . . . 2,800 fr.

#### DEUXIÈME LOT.

La vigne de la Loge-du-Farabit, d'une contenance de trente ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Hiquet, Boucher et Rabouin, du midi Jean Baudriller, du couchant héritiers Grimoux ou représentants, au nord le troisième lot ci-après.

Mise à prix, neuf cent cinquante francs, ci. . . . . 950 »

#### TROISIÈME LOT.

Quatorze ares quatre-vingt-douze centiares de bois-taillis, au Farabit, à prendre à partir du fossé de la vigne de la Loge, jusqu'à la ligne séparative des vignes de René Guyard et Voisin, chemin d'exploitation compris, joignant au nord Voisin et veuve Corbinau, au midi le fossé de la vigne de la Loge, au couchant héritiers Grimoux ou représentants, fossé mitoyen entre.

Mise à prix, cent trente francs, ci. . . . . 130 »

#### QUATRIÈME LOT.

Un petit bois-taillis, joignant du couchant Madame veuve Leblay, placé sur la tête du chemin d'exploitation ci-après, et chemin d'exploitation d'environ quatre mètres de largeur, à partir du grand chemin de Saumur à Gennes par les hauts, jusqu'au petit bois-taillis dont s'agit, sur une longueur de cent soixante-quinze mètres, passant entre les sieurs Godicheau et Bichet.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci. . . . . 70 »

#### CINQUIÈME LOT.

Seize ares cinquante centiares environ de brandes et ajoncs, situés au Chêneau, enclavés dans le pâtis de Beauvais, indivis avec Alexis Bompoin.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. . . . . 75 »

#### SIXIÈME LOT.

Trente-huit ares de bois-taillis, situés à la Bichetière, en forme de hache, joignant d'une part représentants de André Rivière, d'autre part représentants de Madame Grimoux, au midi héritiers Maupoint et au couchant représentants de Monsieur de Montaigu.

Mise à prix, trois cent dix francs, ci. . . . . 310 »

Biens situés sur la commune de Saint-Martin-de-la-Place.

#### SEPTIÈME LOT.

La moitié d'un hectare de terre labourable, indivis

A reporter. 4,335 »

Report. 4,335 »

entre Madame veuve Leblay, affié de vigne et d'arbres fruitiers, situé dans la pièce du Jard, au lieu dit la Butte, joignant au nord héritiers Baudriller, au midi Tessier et autres et au couchant le chemin de la Croix-Rouge.

Mise à prix, dix-sept cent cinquante francs, ci. 1,750 »

Biens situés sur la commune de Saint-Clément-des-Levés.

#### HUITIÈME LOT.

Une pièce de terre labourable, appelée le Court-Rayage, d'une contenance de trente-trois ares environ, joignant au nord héritiers Dufour, au levant le chemin du Pin, au midi et au couchant Cailleau et autres.

Mise à prix, quatorze cents francs, ci. . . . . 1,400 »

Total des mises à prix : sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq francs, ci. 7,485 »

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du dix-sept février mil huit cent soixante-dix.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé dans l'étude dudit M<sup>e</sup> Dufour.

Les mises à prix ont été fixées par le jugement sus-énoncé à la somme totale de sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq francs.

M<sup>e</sup> POULET, avoué poursuivant, M<sup>e</sup> BODIN, avoué colicitant, et M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire, chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le quinze mars mil huit cent soixante-dix.

POULET.

Enregistré à Saumur, le quinze mars mil huit cent soixante-dix, folio 129, case 7. Reçu un franc quinze centimes, décime compris. (83) Signé : ROBERT.

### Hospice de Montreuil-Bellay.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Le mardi 30 mars 1870, à une heure après midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

En l'une des salles de l'Hospice de Montreuil,

Une pièce de terre, nommée la Pièce-de-l'Aumônerie ou le Clos-Saint-Jean, située commune de Montreuil-Bellay, près les bâtiments de l'Hospice.

Cette pièce est traversée par la route de Loudun et est divisée en deux lots.

D'une contenance totale de 5 hectares 51 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

AUX ENCHÈRES

Le dimanche 27 mars 1870, à midi,

Dans la maison de la Fidèlerie, à Distré,

Terres, vignes et prés, dépendant de la ferme de la Fidèlerie, appartenant à M. Linacier.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (85)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A l'amiable et en détail,

UN BEAU DOMAINE,

Situé à Dampierre.

Comprenant, outre des bâtiments d'habitation, d'exploitation et de magnifiques caves, 54 hectares environ en vignes, terres, prés, bois, sur les communes de Dampierre, Saumur, Souzay et Parnay.

Cette propriété appartient à M. Guérin-Guillon.

S'adresser à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, chargé de vendre, lequel se trouvera le dimanche 3 avril 1870, à la propriété. (86)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> Toucheaume.

## A AFFERMER

Pour la Toussaint 1870.

LA FERME DU VAU-LANGLAIS,

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant environ 8 hectares.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (87)

## A VENDRE

OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON

Avec jardin et vignes,

Sise au Pont-Fouchard,

Occupée actuellement par M. Gouin, appartenant à M<sup>me</sup> veuve BONTemps.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. NEVEU, ferblantier, rue du Portail-Louis. (561)

## MAISON,

CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi-René, à Saumur,

## A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROIS. (337)

A CEDER de suite,

UN RESTAURANT, bien achalandé, bon matériel et long bail, dans un bon quartier de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

MAISON

Rue Cendrière, n° 3.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

rue Cendrière.

Précédemment occupée par M. Binsse, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (73)

## NOUVEAUTÉS.

B. GABORIT,


Rue St-Jean.

On demande de suite un employé et un apprenti. (66)

## FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



**J.V. BONNÉ**

FABRIQUE D'ENCRE  
PARIS 1867

**EAU DENTIFRICE**

DIRECTION DU DOCTEUR

**J.V. BONNÉ**

Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice.

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues : au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux produits les plus renommés, si même ils ne les surpassent.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs, — Paris, Rouen, Strasbourg, —  
GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS

Saumur, imp. de P. GODET.